

OFFRE ASSURANCE-VIE

Frais à l'entrée et sur versements

Frais à l'entrée	0 €
Frais sur les versements	0 €

Frais de gestion du contrat

Frais de gestion sur le Fonds Euro Dolcea Vie (par an)	0,60 %
Frais de gestion sur le Fonds Euro Allocation Long Terme 2 (par an)	0,70 %
Frais de gestion sur les supports en unités de compte (par an)	0,85 %

L'assiette et les modalités de prélèvement sont précisées à l'article 6 des conditions générales Assurance-vie.

Frais de gestion du mandat

Frais de gestion du mandat appliqué sur les supports en unités de compte (par an) présents dans le mandat de gestion	0,10 %
--	--------

Frais d'arbitrage

Arbitrage libre	0 €
Arbitrages liés aux options de gestion financière	0 €

Frais de sortie

Pénalités de rachat (hors supports spécifiques)	0 €
Pénalités de sortie anticipée sur le fonds Euro Allocation Long Terme2 ou les SCPI	3 %

du montant racheté ou arbitré pendant les trois premières années suivant l'investissement sur le support, au delà des trois premières années 0 €

Autres frais

Cotisation de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès

En souscrivant à cette garantie, vous assurez la transmission d'un capital décès au moins égal à tous les versements effectués sur le contrat. Voir conditions à l'article 15 des Conditions Générales Assurance-vie.

Frais sur arrérages de rente (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle)	3 %
--	-----

de chaque échéance de rente

Frais de souscription propres à certaines unités de compte :

Les unités de compte SCPI et OPCI supportent des frais lors de leur souscription qui leurs sont propres. Ceux-ci sont indiqués dans les documents précisant les principales caractéristiques des supports concernés.

Garanties

Nantissement	100 €
--------------	-------

Les dispositions complètes du contrat figurent dans les Conditions Générales du contrat BforBank Vie